GKR

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE
DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DOUANES IVOIRIENNES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

NOTE DE SERVICE N° 233 /MPMBPE/DGD du 17 DEC. 2019

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Procuration en douane

Réf : Courrier FM Général Services n° FMGS/CF/0192 du 14/10/2019

Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que les personnes, ci-après désignées, ont reçu mandat pour signer les déclarations en douane, au nom et pour le compte de la société FM Général Services, commissionnaire en douane agréé sous le numéro 00383H :

- **Monsieur HARAMBAT ASSI Jean Claude ;**
- **Monsieur YOUSSOUF SOKOBA**.

Par conséquent, elles sont autorisées à représenter ladite société auprès de l'Administration des douanes.

J'invite tous les services à mettre à jour les registres pour tenir compte de cette donne.

PJ : -Copie procuration

LE DIRECTEUR GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur Général

Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National